BC

BCMB - Règlement Intérieur - Saison 2020-2021

Contenu

1. Préa		mbule	2
	1.1	Force obligatoire	2
	1.2	Certificat Médical	2
	1.3	Assurance	2
	1.4	Cotisations	2
2.	Adh	ésion	2
3.	Crén	eaux horaires	3
	3.1	Disponibilité	3
	3.2	Installation du matériel - Fin de créneau	3
	3.3	Occupation des terrains	4
	3.4	Gestion des créneaux	4
4.	Mate	źriel et tenue vestimentaire	4
	4.1	Les volants	4
	4.2	Tenue Vestimentaire	4
5.	Invit	ations	4
6.	Enca	ndrement des jeunes	4
	6.1	Présentation	4
	6.2	Encadrement	5
7.	Char	npionnat par équipes : Les Interclubs	5
8.	Com	pétitions individuelles : Les Tournois	5
	8.1	Inscriptions	5
	8.2	Quotas des tournois	6
	8.3	Les volants	6
	8.4	Divers	6
9.	Frais	s de Déplacements	6
10). V	ie du Club	7
11	. Et	tat d'esprit	7
12	. M	Iodifications et réclamations	7
13	. Sa	anctions	7



1. Préambule

1.1 Force obligatoire

Le présent document a pour but de préciser les droits et devoirs des membres de l'association dans la pratique de toutes ses activités.

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'implicitement accepté lors de l'adhésion.

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

Pour les mineurs, c'est le responsable légal qui en accepte les termes et s'engage à le respecter et à le faire respecter à son enfant.

1.2 Certificat Médical

Le certificat médical est établi à partir du modèle de la fédération disponible sur le site internet du club et est obligatoire pour les nouveaux inscrits. Le certificat médical rempli doit être donné lors de l'inscription.

Une dispense de certificat médical est possible si vous fournissez une attestation de réponse par la négative au Questionnaire de santé « QS – SPORT » et si le certificat précédemment fourni au club date de moins de 3 ans.

1.3 Assurance

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile mais n'est pas responsable en cas de vol ou de détérioration du matériel des adhérents.

La licence FFBad assure les joueurs en cas de blessure mais nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

1.4 Cotisations

La cotisation englobe le prix de la licence fédérale et les frais liés au fonctionnement du club. Le montant des cotisations est fixé chaque année lors de l'assemblée générale du club et est précisé sur les feuilles de réinscription ou d'inscription.

La cotisation inclut la fourniture des volants pour les créneaux et les interclubs. Elle inclut aussi la prise en charge d'un certain nombre de tournois (voir Art. 8.2)

2. Adhésion

L'adhésion au Club n'est effective qu'après réception du dossier complet (voir fiche d'inscription pour les documents à fournir).

Les membres de la saison précédente sont prioritaires jusqu'à la date du forum des associations pour le renouvellement de leur inscription. Les nouvelles demandes sont validées par le comité directeur dans la limite du nombre de places disponibles.



L'inscription est valable pour une saison (de septembre à fin août de l'année suivante).

Une attestation pour justifier de l'inscription pourra être délivrée sur demande lors de l'inscription.

La demande d'adhésion des mineurs devra être accompagnée de la fiche sanitaire et de la décharge parentale.

L'inscription en adultes « compétiteurs » est réservée aux joueurs classés (moyenne non nulle).

Les 55 joueurs ayant la meilleure moyenne (60% d'hommes et 40% de femmes) peuvent jouer sur les créneaux Compétiteurs 1.

Un changement de créneau sera possible 2 fois dans l'année (fin décembre et fin mars), selon le classement (ou niveau du joueur), à sa demande ou sur proposition d'un responsable de créneau ou d'un membre du comité directeur, avec l'accord du comité directeur.

Les 35 joueurs suivants peuvent jouer sur les créneaux Compétiteurs 2.

L'inscription en tant que "adultes loisirs" n'interdit pas la participation à certaines compétitions proposées par le club (Voir article 8).

Une période d'essai peut être accordée en fin de saison pour une période de 2 semaines au maximum.

Aucun remboursement ne sera possible en cours de saison.

3. <u>Créneaux horaires</u>

3.1 <u>Disponibilité</u>

Les créneaux horaires sont attribués chaque année au club par la Mairie de Montigny Le Bretonneux. Ainsi, certains créneaux horaires pourront être réquisitionnés par la Mairie pour des événements extérieurs au club. Ces dates d'indisponibilité sont diffusées dès que possible par mail à tous les adhérents et sur le site Internet du club (www.badminton-montigny.fr).

Pour la saison en cours, le détail des créneaux est consultable sur le site internet du club (Le Club> Créneaux).

Pendant les vacances scolaires, les créneaux jeunes sont systématiquement suspendus.

Pour les adultes, des créneaux seront proposés selon les disponibilités des équipements sportifs proposés par la mairie. Pendant ce créneau, loisirs et compétiteurs seront réunis. Aucun "jeunes" ne sera admis sur ces créneaux pour des raisons de responsabilité.

3.2 <u>Installation du matériel - Fin de créneau</u>

Tous les membres doivent contribuer au montage et au démontage des terrains. Les membres utilisant les volants doivent les ranger ou les jeter en fin de créneau.

Il est très important de finir à l'heure, car un retard chronique en fin de créneau peut entraîner potentiellement une perte du créneau l'année suivante.

Le créneau est terminé lorsque la salle est rangée et que les membres ont quitté le gymnase. En conséquence, les membres souhaitant prendre une douche au gymnase doivent s'arrêter de jouer bien avant la fin du créneau et les autres 5 minutes avant afin de ranger le matériel et terminer à l'heure.



3.3 Occupation des terrains

Lorsqu'il y a plus de huit membres qui attendent pour jouer, l'occupation d'un terrain par les mêmes joueurs ne doit pas dépasser 2 sets, afin de permettre à l'ensemble des membres présents de jouer. Par ailleurs, les matches en simple seront tolérés lorsque l'affluence le permet.

3.4 Gestion des créneaux

Un membre du Club est désigné comme responsable de créneau en début d'année. Celui-ci se doit de vérifier que les joueurs présents au créneau sont bien inscrits au club. Un contrôle peut être effectué à tout moment.

4. Matériel et tenue vestimentaire

4.1 Les volants

Le club fournit des volants sur les créneaux à tous les joueurs, en plume pour les compétiteurs et en plastique pour les joueurs en loisir. Pour les tournois se référer à l'article 8.

Lors des créneaux, une malle de volants plumes "usagés" est à disposition pour les échauffements, les volants neufs seront utilisés uniquement pour les matchs. Chaque joueur se doit de trier les volants qu'il a utilisés après les matchs (à réutiliser ou à jeter).

4.2 <u>Tenue Vestimentaire</u>

Les membres du club doivent revêtir une tenue de sport compatible avec la pratique du badminton :

- * Chaussures de salle obligatoire exclusivement réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté du gymnase).
- * Bas de survêtement, Short ou jupes + T-shirt. Les leggings ou jeans ne sont pas une tenue de sport ... (Pour les compétitions, seuls jupes ou shorts sont acceptés)

5. Invitations

Chacun des membres du club a la possibilité d'inviter une personne, lorsque l'affluence le permet, lors des séances de jeu libre. Pour ce faire, il doit obtenir avant la séance l'accord explicite du Président ou d'un autre membre du bureau en cas d'absence.

Le nombre d'invitations est limité à 2 par adhérents par trimestre, et pas plus de 2 invités seront autorisés sur le même créneau. Un même invité ne pourra pas venir plus deux fois par trimestre.

Les invités devront respecter le présent règlement, à charge pour l'hôte, membre du club, de les en informer. Il ne sera pas admis d'invités lors des vacances scolaires sur les créneaux exceptionnels donnés par la mairie ni pendant le mois de septembre.

Les invités doivent être licenciés à la FFBAD.

6. Encadrement des jeunes

6.1 <u>Présentation</u>

Ouverte aux enfants à partir de 7 ans et aux jeunes de moins de 18 ans, l'école de badminton (labellisée école française de badminton 2 étoiles) est destinée à l'initiation et au perfectionnement des enfants et des jeunes dans le but d'une pratique en loisir ou en compétition. Chaque joueur s'engage à suivre régulièrement les entraînements.

Les jeunes sont encadrés par des adultes bénévoles ayant suivis au moins une formation DAB (Diplôme d'Animateur de Badminton).



Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité. Les parents ou représentants légaux doivent s'assurer de la présence effective des entraîneurs dans la salle en début de séance et demander aux jeunes de rester dans le gymnase pendant toute la durée de la séance.

Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau ne pourra le faire que sur présentation d'une autorisation parentale.

Le transport des joueurs mineurs pour les compétitions est assuré par les familles.

6.2 Encadrement

Le responsable de la commission "Jeunes" est un membre du comité directeur nommé lors de l'assemblée générale. Une adresse mail spécifique est indiquée sur la page web du site du club.

Il est l'interlocuteur privilégié du club vis-à-vis des instances départementales, régionales et nationales.

Il est informé des différentes sélections (stages et compétitions) proposées aux jeunes compétiteurs.

Ainsi, il coordonne la participation des jeunes du club aux compétitions.

Les jeunes ont la possibilité de faire de la compétition certains week-ends, en fonction de leur catégorie d'âge et de leur niveau. Les propositions d'inscriptions aux compétitions jeunes sont effectuées par mail par le responsable "Jeunes".

Lors des compétitions "Jeunes", le Club doit être représenté par un membre du club (entraîneur ou animateur) ou les parents. Le responsable "Jeunes" s'assurera dans la mesure du possible qu'un représentant du club soit présent aux compétitions où les jeunes du club sont inscrits. Si cela n'est pas le cas il demandera aux parents des jeunes inscrits de représenter le club auprès de la table de marque.

7. Championnat par équipes : Les Interclubs

Toute personne inscrite en tant que compétiteurs s'engage à participer aux interclubs comme titulaire (à priori disponible) ou remplaçant (sur appel d'un capitaine), le tout dans la mesure des places disponibles et selon son classement.

Le Comité directeur décidera de la répartition des joueurs dans les équipes en fonction de leurs classements de simple (voire de double).

La composition même d'une équipe est gérée par son capitaine pour chaque journée de championnat.

Le capitaine de chaque équipe enverra ses résultats, commentaires et photos éventuelles au responsable communication après chaque journée.

8. <u>Compétitions individuelles : Les Tournois</u>

8.1 <u>Inscriptions</u>

Les joueurs s'inscrivent seuls (sans passer par le club) en renseignant la fiche d'inscription selon le règlement du tournoi.

Le mail du responsable à mettre sur la fiche d'inscription est celui d'un des joueurs concernés qui pourra alors transmettre aux autres les informations (liste d'attente, heures de convocations, ...)

BC MR

BCMB - Règlement Intérieur - Saison 2020-2021

Une <u>exception</u> est faite pour les tournois qui demandent une inscription uniquement par le club et pour les tournois qui demandent une seule feuille d'inscription.

Pour ces exceptions, il faudra OBLIGATOIREMENT s'inscrire sur Badiste et notre responsable tournoi récupérera vos informations pour les transmettre aux tournois en question.

Le responsable "tournoi" est joignable à l'adresse suivante : tournoibcmb@gmail.com.

N'hésitez pas à consulter notre règlement des tournois sur le site (Infos > Documents utiles)

8.2 Quotas des tournois

Le club prend en charge financièrement un certain nombre de tournois en fonction de votre statut, à savoir :

Joueurs Loisirs: les 3 premiers tournois hors Sky'Bad

Joueurs compétiteurs : les 6 premiers tournois hors Sky'Bad

Pour le Sky'Bad, un tableau est offert. En contrepartie le joueur doit apporter une contribution à la buvette (plat préparé).

Attention, le statut de "compétiteur", engage le joueur à jouer en interclubs si besoin (Cf. Article 2.)

Aucun autre tournoi ne sera payé par le club, les **W-E** du tournoi interne, des départementaux, du Sky'bad et de la coupe des Yvelines.

8.3 <u>Les volants</u>

Les volants sont fournis par le Club dans la limite d'un tube par joueur par tournoi, sur les tournois qui entrent dans votre quota et avec un maximum par saison de :

- 3 tubes de volants plumes pour les compétiteurs.
- 1 tube de volants plumes pour les joueurs non classés

Les tubes de volants suivants pourront être achetés au prix coutant.

Vous pouvez récupérer les volants auprès du responsable volant en faisant une demande par mail au plus tard 1 semaine à l'avance bcmb.volants@gmail.com.

8.4 <u>Divers</u>

Tout joueur inscrit à un tournoi (quel qu'il soit) et qui ne s'y présente pas, devra justifier personnellement auprès des organisateurs de son absence et envoyer les documents nécessaires à la ligue (voir sur le site internet du club).

9. Frais de Déplacements

Les frais de déplacement des joueurs pour les tournois ne sont pas pris en charge par le club.

Concernant les Interclubs, les frais de déplacement pourront être pris en charge par le club à condition d'effectuer au minimum 60Km (Aller-retour) au départ de Montigny Le Bx, et uniquement sur demande.

Les frais de déplacement pour les arbitres, les adhérents en formation et les encadrants des jeunes, seront entièrement pris en charge par le club, sur demande.



10. Vie du Club

Le comité directeur est composé de tous les membres élus en Assemblée Générale comme indiqué dans les statuts.

Tous les adhérents sont invités à participer, selon leurs propres moyens, à la vie du club. Ceci implique de participer ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale du club.

D'autre part, les membres doivent respecter les élus, les entraîneurs, les animateurs pour leur investissement. Ils doivent aussi être prêts à soumettre des idées et à offrir un peu de leur temps pour l'organisation des manifestations sportives et conviviales, pour le bon fonctionnement du club en général.

Toute information relative à la vie du Club est disponible sur le site du club www.badminton-montigny.fr

11. Etat d'esprit

Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport ainsi que son adversaire. Tout licencié présentant un mauvais esprit et/ou un mauvais comportement risque de nuire à l'image du Club et du Badminton. Tous les adhérents s'engagent à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres, tant à l'entraînement qu'en compétition.

C'est pourquoi tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra immédiatement sanctionner.

Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre.

12. Modifications et réclamations

Le présent règlement peut être modifié par le Comité Directeur, toute réclamation doit être adressée au Président.

13. Sanctions

Un membre ne respectant pas le présent règlement ou commettant une faute grave peut, après avoir été mis en garde par le bureau, être exclu du club sur décision de celui-ci.

Un membre peut être exclu pour les motifs suivants : matériel détérioré, comportement dangereux, propos désobligeant envers les autres membres, comportement non conforme avec l'éthique de l'association, non-respect des statuts et du règlement intérieur.

Néanmoins, chaque membre peut demander à être entendu par le Comité Directeur qui statuera.

Le Bureau du BCMB